# REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER **NATIONALE MASCULINE U18 ELITE** (NM U18 ELITE)

## **ARTICLE 1 - SYSTEME DE L'EPREUVE**

#### PHASE 1

Les 60 équipes sont réparties en 10 poules géographiques de 6.

Les équipes disputent un championnat (phase 1) en rencontres aller et retour à l'issue duquel un classement est établi.

## **QUALIFICATION POUR LA PHASE 2**

Les équipes classées 1 à 2 de chaque poule ainsi que les 4 meilleures équipes au ranking fédéral classées 3ème de la phase 1 accèdent au GROUPE A pour la 2ème phase.

Les équipes classées 4 à 6 de chaque poule ainsi que les 6 moins bonnes équipes au ranking fédéral classées 3ème de la phase 1 accèdent au GROUPE B pour la 2ème phase.

#### PHASE 2 GROUPES A ET B

Les 24 équipes du groupe A sont réparties en 4 poules géographiques de 6. Les 36 équipes du groupe B sont réparties en 6 poules géographiques de 6.

Les équipes disputent un championnat (phase 2) en rencontres aller et retour à l'issue duquel un classement est établi.

## FINALE A QUATRE : GROUPE A

Les équipes classées 1 de chaque poule du groupe A à l'issue de la phase 2 disputent une Finale à Quatre.

Les rencontres sont déterminées par tirage au sort. Elles se déroulent sur un week-end, sur un terrain choisi par le Bureau Fédéral sur proposition de la Commission Fédérale des Compétitions :

Le premier jour se déroulent les demi-finales dont l'ordre est fixé par la Commission Fédérale des Compétitions selon les horaires suivants :

o ½ finale n°1: Le samedi à 17 h 15 o ½ finale n°2: Le samedi à 20 h 00

Le deuxième jour se déroulent les finales des perdants et vainqueurs des ½ Finales.

o Rencontre pour la 3ème place : Le dimanche à 13 h 15 Le dimanche à 15 h 30 0 Finale:

La rencontre pour la 3<sup>ème</sup> place est obligatoire.

#### PHASE 3: GROUPE B

Les équipes classées 1ères de chaque poule du Groupe B à l'issue de la phase 2 se rencontrent sur un week-end, sur deux sites géographiques choisis par le Bureau Fédéral sur proposition de la Commission Fédérale des Compétitions.

Chaque tournoi se déroule de la manière suivante :

- 1ère rencontre : les deux équipes sont désignées par tirage au sort (samedi à 20 h00) ;
- 2ème rencontre : la 3ème équipe joue contre le perdant de la 1ère rencontre (dimanche à 10 h 30);
- 3ème rencontre : le vainqueur de la 1ère rencontre joue contre la 3ème équipe (dimanche à 15 h 30).

# **FINALE A QUATRE : GROUPE B**

Les équipes classées 1 et 2 de chaque tournoi à l'issue de la phase 3 disputent une Finale à Quatre.

Les rencontres sont déterminées par tirage au sort. Elles se déroulent sur un week-end, sur un terrain choisi par le Bureau Fédéral sur proposition de la Commission Fédérale des Compétitions :

• Le premier jour se déroulent les demi-finales dont l'ordre est fixé par la Commission Fédérale des Compétitions selon les horaires suivants :

o ½ finale n°1 : Le samedi à 17 h 15 o ½ finale n°2 : Le samedi à 20 h 00

• Le deuxième jour se déroulent les finales des perdants et vainqueurs des ½ Finales.

o Rencontre pour la 3<sup>ème</sup> place : Le dimanche à 13 h 15 o Finale : Le dimanche à 15 h 30

La rencontre pour la 3ème place est obligatoire.

### TITRE DE CHAMPION DE FRANCE

Le titre de « Champion de France » est attribué au vainqueur de la Finale à Quatre Groupe A.

# TITRE DE CHAMPION DE FRANCE GROUPE B

Le titre de « Champion de France Groupe B » est attribué au vainqueur de la Finale à Quatre Groupe B.

	60 équipes réparties comme suit :		
ARTICLE 2 - EQUIPES	<ul> <li>Équipes des clubs engagés en Jeep® ELITE pour la saison en cours ;</li> <li>Équipes des clubs engagés en Pro B pour la saison en cours et disposant d'un centre de formation agréé ;</li> <li>Équipe du Centre Fédéral de Basketball ;</li> <li>Équipes dénommées équipes Fédérales.</li> <li>Les équipes Fédérales sont déterminées en collaboration entre les ligues régionales et la FFBB, selon le cahier des charges des championnats de France Nationale Masculine U18 Elite.</li> </ul>		
ARTICLE 3 - REGLES DE PARTICIPATION	Règles de participation NM U18 Elite		
		Domicile	8 minimum / 12 maximum
	joueurs autorisés	Extérieur	8 minimum / 12 maximum
	Types de licences autorisées (nb maximum)	Licence C1  ou T ou C  AST/C1 AST (Hors CTC)	5 maximum
		Licence ASP	2
		Licence C	Sans limite
		Licence C2 ou C2 AST (Hors CTC)	
ARTICLE 4 - HORAIRE OFFICIEL DES RENCONTRES	Dimanche à 15h30		
ARTICLE 5 - SALLE	Classement : H2		
ARTICLE 6 - CAS PARTICULIER DE L'EQUIPE DU CFBB	Avant le début du championnat, les règles de qualification et/ou de participation applicables à cette équipe pourront être modulées librement.  La constitution de l'équipe devra alors être enregistrée par le Bureau Fédéral.  Après le début du championnat, toute demande de dérogation aux règles de qualification et/ou de participation applicables à cette équipe devra être soumise au Bureau Fédéral pour être effective.		